



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Préavis N° 01 - 2020 du Comité de direction au Conseil intercommunal

Comptes de l'année 2019

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction

Pully, le 11 mai 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes, des statuts de l'Association, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2019, arrêtés au 31 décembre 2019.

1. Introduction

L'exercice 2019 représente la huitième année d'activité de notre Association et par conséquent, le bouclage des comptes de l'année 2019 également.

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2019 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes. Par conséquent, les charges et les revenus de l'année 2019 se présentent de la manière suivante :

Libellé	Comptes 2019 (en CHF)	Budget 2019 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	8'901'431.15	8'908'600.00	-7'168.85	-0.1%
Biens, services et marchandises	1'828'084.76	2'164'656.00	-336'571.24	-15.5%
Intérêts passifs	0.00	0.00	0.00	
Amortissements	62'167.74	0.00	62'167.74	
Rembt, part. et subv. collectivités	430.40	2'000.00	-1'569.60	-78.5%
Aides et subventions	0.00	500.00	-500.00	-100.0%
Attributions fonds + fin. spéciaux	160'400.00	0.00	160'400.00	
Total des charges	10'952'514.05	11'075'756.00	-123'241.95	-1.1%
Patentes et concessions	300.00	0.00	300.00	
Revenus du patrimoine	3'760.00	9'000.00	-5'240.00	-58.2%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'854'914.40	2'116'640.00	738'274.40	34.9%
Part recettes cantonales sans aff.	7'854.80	0.00	7'854.80	
Participations et rebts coll. publ.	8'085'684.85	8'950'116.00	-864'431.15	-9.7%
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	0.00	0.00	0.00	
Total des revenus	10'952'514.05	11'075'756.00	-123'241.95	-1.1%

Ainsi, comparés aux charges et revenus de l'exercice 2018, les comptes 2019 se présentent de la manière suivante :

Libellé	Comptes 2019 (en CHF)	Comptes 2018 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	8'901'431.15	8'522'047.35	379'383.80	4.5%
Biens, services et marchandises	1'828'084.76	1'759'915.65	68'169.11	3.9%
Intérêts passifs	0.00	94.65	-94.65	-100.0%
Amortissements	62'167.74	223'188.00	-161'020.26	-72.1%
Rembt, part. et subv. collectivités	430.40	740.50	-310.10	-41.9%
Aides et subventions	0.00	272.45	-272.45	-100.0%
Attributions fonds + fin. spéciaux	160'400.00	0.00	160'400.00	
Total des charges	10'952'514.05	10'506'258.60	446'255.45	4.2%
Patentes et concessions	300.00	600.00	-300.00	-50.0%
Revenus du patrimoine	3'760.00	4'580.00	-820.00	-17.9%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'854'914.40	2'520'242.61	334'671.79	13.3%
Part recettes cantonales sans aff.	7'854.80	0.00	7'854.80	
Participations et rebmts coll. publ.	8'085'684.85	7'846'635.99	239'048.86	3.0%
Prélèvements fonds + fin. spéciaux	0.00	134'200.00	-134'200.00	-100.0%
Total des revenus	10'952'514.05	10'506'258.60	446'255.45	4.2%

2. Analyse des charges de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2019, inférieures de 1.1% par rapport au budget 2019 et supérieures de 4.2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2018.

2.1. Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont à peu près au même niveau que celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 et supérieures de 4.5% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2018. Ainsi, l'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 61.7 ETP.

La progression constatée d'environ CHF 380'000.00 entre les comptes 2019 et les comptes 2018 provient essentiellement des diverses augmentations statutaires, de l'augmentation des heures de nuit/week-end en raison de la collaboration interpolice sur différents événements d'importance, de la mise en place d'une indemnité pour la signalisation routière pour les travaux de marquage effectués durant la nuit et du remplacement de personnes absentes pour de longues durées (maladie et accidents). Ces derniers montants sont compensés par un revenu issu de l'assurance perte de gains.

2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont inférieures de 15.5% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 et supérieures de 3.9% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Les non dépenses, d'un peu moins de CHF 340'000.00 par rapport au budget 2019, s'expliquent de la manière suivante :

<u>Explications</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Diminution des commandes de carnets d'amendes d'ordre	CHF	13'000.00
Diminution des renouvellements pièces uniformes et matériel	CHF	42'000.00
Achat d'un véhicule d'intervention moins cher que prévu	CHF	18'000.00
Renouvellement de radios Polycom moins important que prévu	CHF	15'000.00
Mise en conformité locaux signalisation routière moins onéreuse	CHF	14'000.00
Diminution de la consommation de carburant	CHF	22'000.00
Pas de commande papier plotter et moins d'étalonnage de feux	CHF	30'000.00
Peu de réparation du parc de véhicules	CHF	18'000.00
Frais informatiques moins importants que prévu	CHF	116'000.00
Primes d'assurances de choses, RC moins importantes que prévu	CHF	11'000.00
Diverses diminutions	CHF	41'000.00
Total des non dépenses	CHF	340'000.00

2.3. Charges relatives aux amortissements

La somme de CHF 62'168.00, comptabilisée dans les comptes de l'année 2019, concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

2.4. Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

La somme de CHF 160'400.00, comptabilisée dans les comptes de l'année 2019, concerne les éléments suivants :

<u>Explications</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Attribution fonds renouv. Projet Odyssée (préavis 04-2019)	CHF	120'000.00
Attribution provision sur débiteurs douteux	CHF	40'400.00
Total des attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	160'400.00

3. Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2019, inférieurs de 1.1% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2019 et supérieurs de 4.2% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

3.1. Patentes et concessions

La somme de CHF 300.00, comptabilisée dans les comptes de l'année 2019, concerne l'octroi d'une autorisation d'exercer du commerce d'occasions.

3.2. Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs de 34.9% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2019, et de 13.3% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs, ainsi qu'un produit des amendes plus élevé.

3.3. Part à des recettes cantonales sans affectation

La somme de CHF 7'855.00, comptabilisée dans les comptes de l'année 2019, concerne la redistribution de la taxe Co2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 9.7% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2019, et supérieurs de 3.0% par rapport aux comptes de l'année 2018.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu moins de CHF 865'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2019 et supérieures d'environ CHF 240'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lausanne	489'348.35	543'438.03	-54'089.68	-10.0%	129.70
Paudex	245'031.25	266'795.61	-21'764.36	-8.2%	159.94
Pully	6'902'299.70	7'652'827.91	-750'528.21	-9.8%	373.20
Savigny	449'005.55	487'054.45	-38'048.90	-7.8%	133.67
Total	8'085'684.85	8'950'116.00	-864'431.15	-9.7%	297.72

Par rapport à l'année 2018, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	489'348.35	502'261.82	-12'913.47	-2.6%
Paudex	245'031.25	234'575.77	10'455.48	4.5%
Pully	6'902'299.70	6'659'647.99	242'651.71	3.6%
Savigny	449'005.55	450'150.41	-1'144.86	-0.3%
Total	8'085'684.85	7'846'635.99	239'048.86	3.0%

4. Conclusions

Le huitième exercice de l'association « Sécurité Est Lausannois » se révèle positif. Le Comité de Direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires a légèrement augmenté et est, par conséquent, resté relativement stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2018. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte la maîtrise des coûts restera, pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de Direction.

Par conséquent, nous gérerons les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscients que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité Est lausannois»

1. vu le préavis No 1 - 2020 du Comité de direction du 11 mai 2020,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. d'adopter les comptes 2019 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 11 mai 2020.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président

Le secrétaire



J.-M. Chevallaz



D-H Weber

Annexes :

-
- les comptes 2019
 - attestation des comptes 2019 par la fiduciaire